

**Rapport du Conseil d'État au Grand Conseil concernant la situation
conjoncturelle et la hausse des droits de douane américains
à l'appui**

- **d'un projet de loi portant modification temporaire de la loi sur
les finances de l'État et des communes (LFinEC) et**
- **d'un amendement au projet de budget 2026 de l'État**

(Du 22 octobre 2025)

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs,

RÉSUMÉ

Depuis le printemps 2025, les relations commerciales entre la Suisse et les États-Unis connaissent une détérioration marquée en raison de l'instauration de nouveaux droits de douane dits « réciproques ». Initialement fixés à 10% en avril, ces droits ont été relevés à 39 % et sont entrés en vigueur le 7 août, faisant figurer les exportations suisses parmi celles les plus lourdement taxées des pays occidentaux. Nombre d'industries clés subissent une hausse substantielle de leurs coûts d'accès au marché américain. Neuchâtel, en tant que canton fortement industriel et exportateur, est particulièrement touché par cette augmentation, qui s'inscrit dans un contexte conjoncturel déjà détérioré.

Les mesures présentées dans ce rapport visent à limiter les conséquences de cette hausse sur les entreprises exportatrices et à préserver l'emploi local, tout en favorisant la résilience du tissu économique. En agissant sur différents niveaux, elles doivent permettre de préserver ce qui constitue la richesse de notre tissu industriel, misant sur l'innovation, la diversification et la montée en compétences des travailleurs et travailleuses.

Un amendement au budget est sollicité afin de pouvoir réagir sans attendre à cette situation potentiellement critique tant pour l'économie neuchâteloise que pour le canton dans son ensemble.

1. INTRODUCTION

1.1 Objectif du rapport

L'annonce par les États-Unis d'un tarif douanier de 39% sur certaines importations suisses constitue un choc économique majeur pour l'économie nationale, et en particulier pour le Canton de Neuchâtel. Le tissu industriel cantonal, fortement exportateur dans les branches concernées, est directement exposé. Par ailleurs, la conjoncture cantonale est déjà affaiblie et le chômage progresse depuis un an, indépendamment de cette nouvelle donne tarifaire, ce qui accroît la vulnérabilité de l'économie locale. Dans un contexte économique cantonal déjà ralenti, la compétitivité, les marges et les parts de marché des entreprises exportatrices neuchâteloises pourraient être davantage fragilisées. Selon nos estimations préliminaires, entre 1'400 et 5'700 emplois pourraient être menacés sur 12 à 24 mois (scénario prudent à pessimiste), ce qui constituerait l'un des impacts relatifs les plus élevés de Suisse romande et probablement de Suisse.

Face à un tel enjeu, il est impératif que le Canton de Neuchâtel déploie une réponse rapide, coordonnée et structurée, visant à :

- Limiter l'impact immédiat principalement sur les entreprises exportatrices et préserver l'emploi local
- Assurer et renforcer la résilience des secteurs industriels concernés (par un soutien à la formation, à l'innovation ciblée, à la montée en compétences et en gamme des entreprises, etc.)
- Favoriser l'adaptation de l'économie cantonale et plus généralement de l'écosystème neuchâtelois à la nouvelle donne économique et géopolitique mondiale.

Face à l'urgence de la situation, un plan d'action cantonal est proposé ainsi que la création d'une Task Force. Cette dernière mutualisera les forces cantonales et sera en première ligne pour apporter des réponses concrètes à court et moyen termes et à proposer les bases d'une stratégie à plus long terme. En cas d'inaction, c'est non seulement l'écosystème neuchâtelois dans son ensemble qui pourrait en subir les conséquences, mais aussi plus globalement la situation économique et sociale du canton, avec le risque de voir le canton confronté à une crise majeure.

Par le présent rapport, le Conseil d'État répond par ailleurs à la recommandation 25.158 acceptée par votre Autorité le 3 septembre 2025. Cette recommandation demande au Conseil d'État de prendre des mesures déterminées pour soutenir les entreprises neuchâteloises et l'emploi suite à l'augmentation des droits de douane à 39% par les États-Unis. Le texte de cette recommandation est le suivant :

25.158 : Recommandation interpartis

Choc américain des droits de douane : tout faire pour préserver l'emploi !

Nous demandons au Conseil d'État de réagir le plus rapidement possible et de prendre des mesures déterminées pour soutenir les entreprises neuchâteloises et l'emploi suite à l'augmentation des droits de douane à 39% par les États-Unis. Ces mesures prioritaires doivent être définies d'entente avec les entreprises, les milieux économiques et les partenaires sociaux concernés, dans un esprit rassembleur et pragmatique face à une situation de crise potentielle.

Il s'agit de mettre à profit tous les outils à disposition pour soutenir l'économie neuchâteloise de manière temporaire, dans l'attente, il faut l'espérer, du retour à de meilleures conditions tarifaires. Au niveau cantonal, nous pensons notamment à :

- *La mise en place d'une task force spécifique regroupant les acteurs publics et privés concernés ;*
- *L'introduction de mesures de soutien ponctuel du type de celles prises pendant la crise Covid-19 (prêts sans intérêts, renforcement des dispositifs d'aide à l'innovation pour maintenir le niveau d'investissements, etc.) ;*
- *L'adoption des principes d'une politique contracyclique par l'État de Neuchâtel durant cette période, visant à juguler les effets d'une récession ;*
- *L'introduction d'un moratoire sur la parafiscalité des entreprises concernées (pas de nouveaux impôts ou taxes) tant que les droits de douane seront jugés délétères et dangereux pour l'économie neuchâteloise, sous réserve de demandes spécifiques du Grand Conseil ;*
- *L'accompagnement des entreprises concernées pour diversifier leurs débouchés, trouver de nouveaux marchés ou disposer des moyens nécessaires pour faire « le pont » jusqu'à ce que la situation change ;*
- *La préparation de dispositifs d'accompagnement et de réinsertion pour sauvegarder les compétences face à une probable hausse du taux de chômage.*

Dans les liens avec la Confédération, nous demandons au Conseil d'État de porter les revendications suivantes :

- *La prolongation des réductions de l'horaire de travail (RHT) et facilitation d'octroi : facilitations administratives et d'octroi, accélération du traitement des demandes, paiements accélérés, prolongation de la durée maximale à 24 mois ;*
- *La mise en place de mesures complémentaires, en particulier pour venir en soutien aux entreprises de Suisse romande qui sont particulièrement concernées (aides directes, cautionnements, etc.) ;*
- *La poursuite des négociations avec les États-Unis en mobilisant tous les leviers à disposition et en associant les secteurs économiques particulièrement touchés, à l'image de l'industrie neuchâteloise ;*
- *L'apport d'une aide aux entreprises qui le souhaitent, via le service de l'économie (NECO) et son réseau international, afin de trouver de nouveaux marchés en Europe ou ailleurs dans le monde.*

Au besoin, des crédits, des moyens financiers ou l'engagement temporaire de ressources supplémentaires pourront être sollicités par le Conseil d'État auprès du Grand Conseil. Ces tâches doivent constituer une priorité primordiale dans les mois à venir.

Le 3 septembre 2025, votre Autorité a accepté cette recommandation à l'unanimité.

1.2 Structure du rapport

Le chapitre 2 décrit les effets directs et indirects qui impacteront le Canton de Neuchâtel, son industrie et plus généralement son économie en lien avec l'instauration de droits de douane additionnels à 39 % par les États-Unis sur un grand nombre de produits d'exportations suisses, ceci dans un contexte conjoncturel déjà fortement ralenti. Il propose également une quantification prévisionnelle en matière de pertes d'emplois dans le canton. Différents scénarios – du plus optimiste au plus pessimiste – sont inclus. Une mise en perspective sur l'évolution conjointe de la RHT et du chômage conclut ce chapitre.

Le chapitre 3 revient sur les instruments fédéraux actuels et plus particulièrement sur la RHT.

Le chapitre 4 présente le plan d'action cantonal et les mesures qui y sont liées.

Le chapitre 5 expose les considérations du Conseil d'État sur l'impact de cette crise sur l'économie cantonale à moyen et long terme.

Le chapitre 6 présente l'amendement au budget 2026 du Conseil d'État ainsi que le projet de loi permettant de respecter le frein à l'endettement.

Le chapitre 7 décrit les conséquences financières de la mise en œuvre du plan d'action cantonal et le chapitre 8 ses conséquences sur les ressources humaines de l'État.

2. HAUSSE DES DROITS DE DOUANE ÉTATS-UNIENS : IMPACTS SUR L'ÉCONOMIE NEUCHÂTELOISE

L'annonce par les États-Unis d'un tarif douanier de 39% sur certaines importations en provenance de Suisse constitue un choc économique majeur pour l'économie nationale et en particulier pour le Canton de Neuchâtel. Le tissu industriel cantonal, fortement exportateur dans les branches concernées, est directement exposé. Par ailleurs, la conjoncture cantonale est déjà affaiblie et le chômage progresse depuis un an, indépendamment de cette nouvelle donne tarifaire, ce qui accroît la vulnérabilité de l'industrie locale.

2.1 Impacts directs

Une large part des branches exportatrices neuchâteloises est potentiellement concernée par la mesure. De telles taxes impliquent que les produits d'exportations suisses se vendront à priori à un prix plus élevé qu'il ne l'est actuellement aux États-Unis. Les exportations suisses en seront

pénalisées, et le Canton de Neuchâtel en particulier. Selon UBS, l'intensité des exportations dans le PIB cantonal est de 98%, contre 50% en moyenne suisse¹. En 2024, le canton compte en effet pour 17% dans l'excédent de la balance commerciale suisse. Cette dépendance structurelle renforce la vulnérabilité du canton face aux barrières commerciales.

Neuchâtel se distingue par un profil fortement industrialisé et tourné vers l'export. En 2023, l'industrie représente ~33% de l'emploi total (~ 30'200 EPT sur 91'900). En 2024, le canton est le 3e plus exportateur par habitant-e. Les États-Unis constituent le premier débouché commercial (5,4 milliards de francs sur 14,8 milliards de francs d'exportations cantonales en 2024), 349 entreprises y ont exporté selon l'Office fédéral des douanes (OFDF). Les chiffres incluent toutefois une forte prédominance des exportations dans le domaine pharmaceutique, qui concerne peu d'acteurs. Ainsi, le 70% des exportations en 2024 vers les États-Unis (3.97 milliards) fait partie du domaine « produits pharmaceutiques de base et préparations pharmaceutiques ». Néanmoins, outre l'impact direct, de nombreuses entreprises sont impactées indirectement par l'exposition de leurs client-e-s sur ce marché.

L'ampleur de l'impact varie selon le positionnement sectoriel et la structure des entreprises : l'horlogerie (~49% de l'emploi industriel) et l'industrie des machines/équipements (~29%) sont les plus concernées. Pour l'horlogerie, les marques de volume – soit le moyen et le bas de gamme – sont les plus exposées car les plus sensibles aux prix ; ajoutons que les marques particulièrement tournées vers les États-Unis pour leurs ventes sont également plus sujettes que celles plus diversifiées géographiquement dans leurs exportations. Les sous-traitants horlogers pourraient à nouveau faire office de tampon. Enfin, en situation post-COVID, les exportations horlogères suisses ont connu un grand boom vers les États-Unis qui est devenu le premier marché, devant les pays asiatiques.

Quant à l'industrie MEM, soit des machines et des équipements, elle sera conséquemment touchée, compte tenu de marges plus faibles et d'une capacité limitée d'ajustement des prix². De plus, les PME qui n'ont pas de site de production aux États-Unis risquent d'être particulièrement mises à l'épreuve. Si leurs produits ne sont pas indispensables, elles peuvent en effet perdre un débouché important.

Outre les taxes prélevées par les États-Unis sur les importations en provenance de Suisse, la multiplicité des taxes induites par la politique américaine ajoute à la complexité. En effet, la combinaison des taxes selon le pays d'origine, qui ne grèvent pas uniquement le produit fini, mais également les composants, ainsi que les taxes liées aux matières premières rendent l'analyse de l'impact très complexe. Celle-ci devra être faite entreprise par entreprise. Les chaînes de valeurs sont interconnectées et les produits sont souvent composés d'origine multiple incluant des passages de douane multiples.

Deux défis additionnels se posent :

1. *L'écart tarifaire USA / UE* (39% vs 15%) réduit la compétitivité relative des entreprises suisses³. Ce différentiel (24%) peut inciter à relocaliser certaines étapes hors de Suisse, au détriment de l'investissement local.

Les gains de parts de marchés sont difficiles à obtenir. En cas de perte de parts de marchés, il peut être particulièrement difficile pour les entreprises concernées de pouvoir les gagner à nouveau. Cela représente donc un enjeu à court terme.

2. *La force du franc comme valeur refuge* accentue le différentiel et pègre d'autant la compétitivité.

Du fait de la forte incertitude entourant le maintien ou non des droits de douane, de grosses décisions de délocalisations ou d'investissements hors de Suisse n'ont pas encore été massivement prises. Toutefois, si la situation venait à perdurer, des délocalisations sont à prévoir.

¹ UBS, *L'indicateur de compétitivité des cantons 2025*, Zurich ; l'intensité des exportations est calculée en prenant le ratio entre le total des exportations et le PIB du canton.

² Une marge élevée, en la diminuant, peut permettre d'absorber une plus ou moins grande partie de l'augmentation du tarif douanier, ce qui permet d'éviter de répercuter l'ensemble de la hausse du tarif en question sur le prix final du produit. Lorsque la marge est peu élevée au départ, il est plus difficile de jouer sur celle-ci.

³ <https://www.swissmem.ch/fr/espace-medias/communiqués-de-presse/choc-douanier-en-provenance-des-etats-unis-la-suisse-nation-exportatrice-sous-forte-pression.html>

2.2 Impacts indirects

De très nombreux pays ou zones voient également leurs exportations vers les États-Unis être soumises à une hausse des droits de douane, à des niveaux certes différents. Dans tous les cas, la croissance mondiale connaîtra un ralentissement. Les entreprises des autres pays vont également chercher de nouveaux débouchés pour leurs produits, ce qui amplifiera la compétition pour les parts de marché à l'échelle mondiale, y compris pour les entreprises suisses.

En cas de très fortes taxations des produits chinois aux États-Unis par exemple, ceux-ci risquent de se déverser sur le continent européen avec des répercussions plus que majeures, y compris sur la Suisse et son économie. À court-moyen terme, la croissance économique risque de s'inscrire dans une spirale négative. À cet égard, le SECO revoit à la baisse de trimestre en trimestre depuis un certain temps déjà ses prévisions de croissance pour l'économie suisse.

Un commerce international en baisse aura des effets en domino sur la demande intérieure des pays. En effet, des secteurs exportateurs qui tourneront au ralenti au niveau mondial et à Neuchâtel, généreront une importante montée du chômage. Les demandeur-euse-s d'emploi seront de plus en plus nombreux-ses avec des revenus réduits par rapport à leur situation en plein emploi, ce qui implique un moindre pouvoir d'achat et au final une moindre consommation. Restauration, cinémas et autres activités en ressentiront directement les effets.

En outre, si l'économie suisse dans son ensemble est freinée, ce n'est pas seulement le moindre pouvoir d'achat de la population neuchâteloise qui affectera l'économie du canton, mais également, par exemple, des touristes suisses qui seront moins prompts à venir dépenser dans le canton. Les recettes fiscales pour les collectivités publiques seront également mécaniquement plus faibles, doublement affectées par la moins bonne santé financière tant d'une partie de la population que par la marche des affaires dégradée d'un certain nombre d'entreprises, et certaines pourraient tout simplement disparaître.

2.3 Trois chocs économiques aux conséquences majeures pour le canton depuis 2009

La crise des subprimes (2008-2009) constitue le premier choc majeur du 21^e siècle. Malgré le recours aux RHT, le chômage augmente rapidement. Neuchâtel est plus touché que la moyenne nationale, du fait de sa structure industrielle et exportatrice. En décembre 2009, le taux de chômage atteignait 7,2% à Neuchâtel (4,4% en Suisse).

La crise de la dette européenne (dès 2011) provoque une forte appréciation du franc. Entre 2008 et 2010, l'euro passe d'environ 1,62 à ~1,12 franc. La BNS introduit en 2011 un taux plancher à 1,20 franc/euro.

L'annonce de la fin du taux plancher constitue ainsi le deuxième choc. Le 15 janvier 2015, la BNS, à la surprise générale, annonce y renoncer. Pour l'industrie suisse, la décision de la BNS est catastrophique. Trois mois plus tard, l'euro vaut moins de 1,04 franc. Le taux de chômage en janvier 2016 s'élève à 6,1% à Neuchâtel (3,6% au niveau national). Pour aider à absorber le choc, indépendamment de la RHT, le Conseil fédéral va lancer un programme de stabilisation, soutenir l'innovation d'entreprise (par le biais d'Innosuisse) ou encore signer un accord de libre-échange avec la Chine.

La pandémie de Covid représente le troisième choc. En mars 2020, l'économie mondiale – et suisse – est paralysée et touche la presque totalité des activités. Le taux de chômage en janvier 2021 est de 5,4% à Neuchâtel et 3,7% au niveau national. La RHT a également été considérablement mobilisée. Durant la crise COVID, presque 49'000 travailleur-euse-s et un peu plus de 4'000 entreprises avaient une autorisation RHT dans le Canton de Neuchâtel.

Avec l'annonce de Donald Trump le 1^{er} août 2025, fixant des droits de douane à 39% pour la Suisse, c'est potentiellement un quatrième choc économique majeur qui s'annonce pour le canton. Aucune estimation consolidée n'est disponible à ce stade. L'expérience montre toutefois que, compte tenu de sa structure, Neuchâtel surréagit aux chocs externes. Entre 2008 et 2009, le taux de chômage a augmenté de 2,5 pts dans le canton, contre 1,1 pt pour l'ensemble du pays (voir tableau ci-dessous).

Tableau (rappel)

	Année	Taux de chômage moyen NE %	Variation par rapport à l'année précédente		Taux de chômage moyen CH %	Variation par rapport à l'année précédente	
Crise subprimes	2008	3.3	+2.5 pt	+74%	2.6	+1.1 pt	+44%
	2009	5.8			3.7		
Crise franc fort	2014	5.1	+0.7 pt	+14%	3.0	+0.3 pt	+9%
	2016	5.8			3.3		

Le canton connaît déjà une hausse marquée du chômage et une conjoncture affaiblie. En août 2025, le taux des demandeur-euse-s d'emploi atteint 7% (de la population active inscrite à l'ORP). Ceci correspond au plus haut niveau national. Les dernières annonces de Washington ne pourront que dégrader d'autant plus la situation dans le canton.

2.4 Estimation des pertes d'emplois

Une évaluation préliminaire de l'impact sur l'emploi industriel s'avère nécessaire. À ce jour, aucune analyse consolidée ne prend en compte les effets spécifiques du tarif douanier américain de 39% sur l'économie suisse. Il demeure toutefois essentiel de procéder à une estimation – même sommaire – de l'impact direct prévisible sur l'emploi industriel dans le Canton de Neuchâtel.

- Estimation fondée sur la variation du taux de chômage

Cette première estimation basée sur les *variations du taux de chômage* vise à évaluer la perte d'emploi potentielle liée à l'entrée en vigueur des nouveaux tarifs douaniers. À partir de deux périodes de crises passées (subprimes et franc fort), deux scénarios – l'un modéré, l'autre sévère – sont établis. Ainsi, on peut estimer que d'ici 12 ou 24 mois entre 1'400 et 3'800 emplois sont menacés dans le canton. Ces chiffres sont toutefois à prendre avec précaution, ils ne tiennent notamment pas compte du fait que, lors des deux dernières crises, le « New Deal » pour l'emploi qui comprenait notamment une refonte totale du dispositif d'intégration professionnelle, mais également un fort partenariat avec les employeur-euse-s, n'était pas encore effectif. Aujourd'hui, le dispositif piloté par le service de l'emploi (SEMP) est mieux outillé pour faire face à la crise conjoncturelle qu'il ne l'était par le passé. Ainsi, une évolution structurelle du chômage devrait être atténuée dans ces circonstances, laissant présager une variation plus faible de l'amplitude neuchâteloise par rapport à la situation suisse.

Les hausses de chômage observées lors de chocs passés

Période	Contexte de crise	Taux chômage mensuel min %	Taux chômage mensuel max %	Variation (points)	Emplois perdus estimés*
2008-2009	Subprimes	3.0	7.2	4.2	3'800
2014-2016	Franc fort	4.8	6.3	1.5	1'400
12 ou 24 mois	Droits de douane Scénario modéré	Actuellement 4.6		~1.5	~1'400*
	Droits de douane Scénario sévère	Actuellement 4.6		~4.2	~3'800*

*1 point de chômage ≈ +910 chômeurs/emplois perdus

- Estimation fondée sur les EPT industriels concernés

Une deuxième estimation réalisée à *partir des emplois industriels concernés* vise à nouveau à évaluer la perte d'emplois potentielle liée à l'entrée en vigueur des nouveaux tarifs douaniers. En considérant que, entre 10% ou 20% des emplois dans l'industrie (hors Pharma) sont concernés par ces nouvelles taxes, une évaluation très brute montre qu'entre 2'860 et 5'700 emplois sont menacés dans le canton.

Emplois EPT Total	Emplois EPT industrie manufacturière	Emplois EPT secteurs potentiellement touchés (Horlogerie, industrie MEM, autres industries) *hors Pharma	Emplois menacés selon estimations (10%)	Emplois menacés selon estimations (20%)
91'900	30'200	28'650	2'860	5'700

Les deux approches – par taux de chômage et par emplois EPT – aboutissent à un même constat : le tarif douanier américain de 39% pourrait compromettre plusieurs milliers d'emplois qualifiés dans le Canton de Neuchâtel. Selon la méthode retenue, entre 1'400 et 5'700 emplois pourraient disparaître en raison de ce tarif douanier. Le taux de chômage pourrait progresser jusqu'à 10.9% (scénario des 20% des emplois menacés).

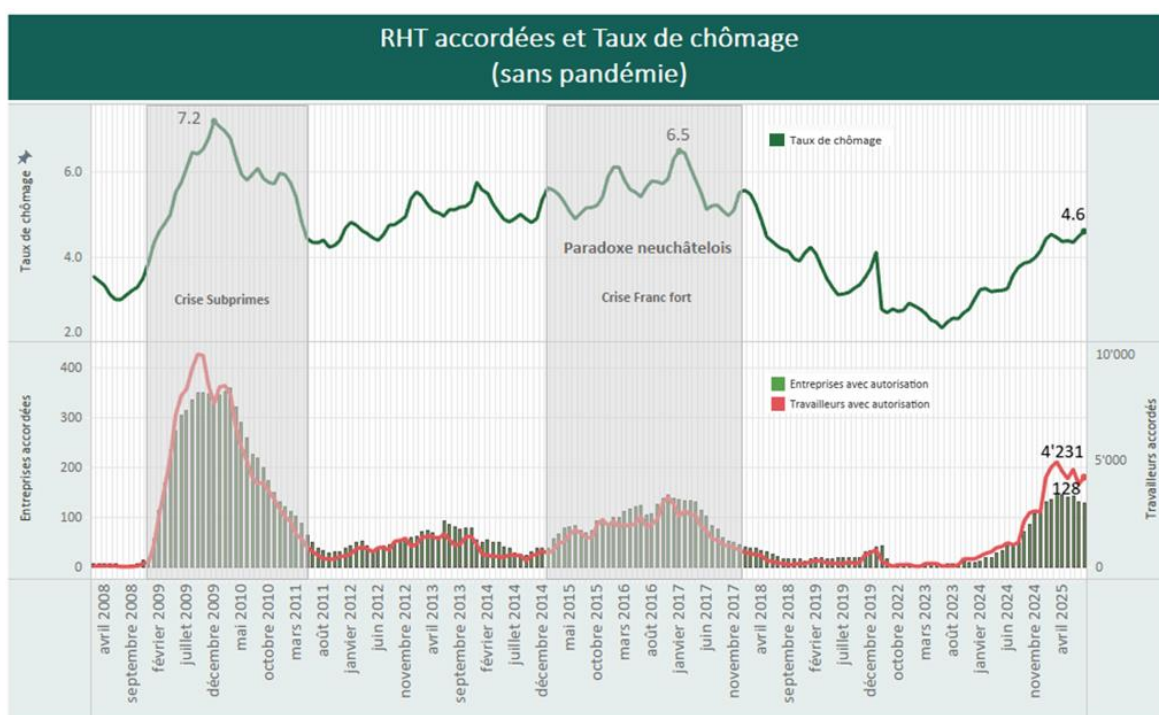
Dans un contexte déjà marqué par un affaiblissement conjoncturel et un chômage élevé, un tel choc viendrait accentuer la pression sur le tissu industriel, réduire les recettes fiscales et accroître les risques sociaux. Soulignons que sur la période de janvier à août 2025, les inscriptions de demandeur-euse-s d'emploi s'élevaient à 5'646. Un tel volume d'entrées n'avait plus été atteint depuis 2009. Plus de 25% des inscriptions viennent de l'horlogerie et de l'industrie MEM.

Ces estimations, bien que préliminaires, constituent un signal d'alerte majeur et justifient la mise en place rapide de mesures cantonales et fédérales ciblées, combinant soutien à la trésorerie des entreprises exportatrices, renforcement des aides à l'innovation et à l'accompagnement vers de nouveaux marchés, et dispositifs de sécurisation de l'emploi.

2.5 RHT et chômage : leur évolution en perspective

RHT et chômage ont conjointement atteint un pic, encore inégalé, durant la crise des subprimes en 2009 (hors COVID). La RHT a connu une nouvelle augmentation en 2016 suite à l'abandon du taux plancher par la BNS et à l'appréciation du franc.

Or, le recours actuel à la RHT dépasse déjà les niveaux observés en 2016, sans intégrer les annonces du 1^{er} août et l'effet d'un tarif douanier à 39% (voir graphe ci-dessous, les données pour les RHT accordées).



**Les mois concernant la pandémie COVID (février 2020 à juin 2022) sont exclus du graphique

Au mois d'août 2025, 128 entreprises étaient au bénéfice d'une autorisation RHT, alors que ce chiffre n'était que de 48 une année auparavant. Le nombre de travailleur-euse-s concerné-e-s passe de 1'158 (août 2024) à 4'231 (août 2025). Cette forte augmentation témoigne du fait que de plus en plus d'entreprises subissaient déjà la conjoncture économique défavorable, et ce avant les décisions de Washington du 1^{er} août 2025.

Mettons également en évidence que près de 85% des entreprises au bénéfice d'une autorisation RHT émanent des branches de l'horlogerie et de l'industrie MEM (Machines, Équipements électriques et Métaux).

Après la crise des subprimes de 2009, le redressement de la conjoncture avait permis à l'ensemble des cantons suisses de diminuer leur taux de chômage pour atteindre un niveau comparable à celui d'avant-crise, et ce à l'exception de Neuchâtel. Dès 2011, une décorrélation entre dynamique de création d'emplois et celle du taux de chômage avait pris place dans le canton, phénomène qualifié à l'époque de « Paradoxe neuchâtelois ». La montée et la persistance d'un chômage structurel avaient été conséquentes et nécessité la mise en place d'une importante réforme du service de l'emploi et de politiques appropriées.

C'est à un défi similaire que fait aujourd'hui face le canton. Si celui-ci ne réagit pas au choc que constituent les tarifs douaniers décrétés par les États-Unis – alors que la conjoncture s'est fragilisée dès le milieu de l'année dernière –, un risque existe de reproduire un « paradoxe neuchâtelois », avec un chômage structurel durable, contrairement aux autres cantons.

Durant la crise COVID, la forte réactivité et intervention du canton auprès de l'économie a largement permis d'éviter des dommages structurels sur le marché du travail. Cela a notamment permis d'éviter de reproduire le « paradoxe neuchâtelois », le taux de chômage s'étant rapidement et fortement résorbé, grâce notamment à une croissance qui figurait comme étant la plus forte de Suisse.

2.6 Évaluation de la situation par les acteurs économiques du canton

Outre les éléments d'analyse présentés ci-dessus, le Conseil d'État a entretenu dès ce printemps déjà des contacts soutenus avec les différents acteurs économiques du canton, représentés par leurs organisations faîtières cantonales (voir ci-après chapitre « Task-force économie-emploi »), contacts qui se sont intensifiés dès le début du mois d'août et l'annonce par le président des États-Unis relative aux droits de douane.

Le Canton de Neuchâtel peut se réjouir d'un écosystème d'entreprises particulièrement agile et réactif, qui a su faire preuve de résilience lors des précédentes crises. Cette force constitue indéniablement un atout précieux dans la présente situation. Il n'en demeure pas moins que l'annonce des droits de douane, qui s'inscrit dans un contexte conjoncturel déjà ralenti dans plusieurs secteurs, représente une sérieuse préoccupation pour de très nombreux acteurs économiques du canton. Le périmètre des entreprises impactées ne peut être aujourd'hui défini de manière très précise. En effet, des facteurs tels que la taille de l'entreprise, les produits concernés, le fait d'être une entreprise directement exportatrice ou une entreprise sous-traitante d'une partie du produit, la possibilité de répercuter intégralement – ou non – les droits de douane sur le prix de vente, l'existence ou non d'un site de production aux États-Unis, la mise en œuvre concrète de ces droits de douane sur les produits et/ou leurs composants... sont autant de paramètres complexes et pour nombre d'entre eux encore incertains. Les représentant-e-s des acteurs économiques s'accordent pour considérer que l'impact de cette décision des États-Unis ne se fera pas forcément sentir de manière brutale d'ici la fin de l'année 2025, mais tous se rejoignent pour considérer que l'année 2026 pourrait être particulièrement difficile. L'impact dans le secteur des machines-outils pourrait être relativement rapide tandis que les conséquences dans l'horlogerie pourraient venir avec un léger effet retard. Des risques de délocalisation ne sont aujourd'hui clairement pas à exclure.

Ce bref panorama de l'évaluation de la situation par les acteurs économiques conforte le gouvernement dans la nécessité, pour l'État, de soutenir et accompagner l'économie du canton, au travers de mesures ciblées et en concertation avec les acteurs économiques, de façon à limiter l'impact de cette crise conjoncturelle.

3. INSTRUMENTS FÉDÉRAUX

La RHT, évoquée au chapitre précédent, constitue un outil précieux pour préserver l'emploi en situation conjoncturelle péjorée. Le Conseil fédéral a, dès ce printemps déjà, pris des mesures par la prolongation de 12 à 18 mois des indemnités RHT jusqu'au 31 juillet 2026, et en reconnaissant la question tarifaire des droits de douane comme motif d'éligibilité à la RHT. Le 8 octobre 2025, le Conseil fédéral a décidé de prolonger la durée maximale de perception des indemnités en cas de RHT à 24 mois, dès le 1^{er} novembre 2025 et ce jusqu'au 31 juillet 2026, faisant ainsi usage de la compétence élargie qui lui a récemment été accordée par le Parlement. Dans sa communication le Conseil fédéral a en outre mentionné qu'il examinerait au printemps 2026 l'opportunité de prolonger de nouveau la durée maximale d'indemnisation de la RHT⁴. Cette mesure est à saluer.

Pour l'heure cependant, aucune autre mesure n'est envisagée au niveau de la Confédération. Il faut dire que tant l'évolution conjoncturelle que la hausse des droits de douane n'impactent pas de la même façon l'ensemble du pays. Le Secrétariat d'État à l'économie (SECO) suit la situation de près et réunit régulièrement les services cantonaux de l'économie et de l'emploi avec des représentant-e-s des milieux économiques. Le Conseil d'État neuchâtelois se mobilise activement tant avec son plus proche voisin, le Canton du Jura également fortement impacté par la situation, qu'avec les autres cantons de la Suisse occidentale ou encore avec les cantons alémaniques fortement touchés par la situation pour porter les préoccupations particulières de ces cantons auprès de la Confédération. Dans ce cadre, un allègement de la procédure RHT, qui prévoirait par exemple des autorisations de 6 mois plutôt que 3, devrait être soutenu auprès des autorités fédérales.

Le Conseil d'État poursuivra ses efforts. Il n'en demeure pas moins qu'en l'absence d'autres mesures fédérales, il est essentiel, pour le Canton de Neuchâtel, que des mesures soient prises au niveau cantonal rapidement. C'est l'objet du plan d'action présenté ci-après.

4. PLAN D'ACTION CANTONAL

4.1 Inscription du plan d'action cantonal dans le cadre d'un moratoire

Le Conseil d'État est attaché au partenariat social et à la préservation des conditions de travail des travailleur-euse-s tout en étant également particulièrement sensible à l'impact des conditions-cadres pour le déploiement des activités économiques dans le canton. Dans un contexte extérieur bousculé tant pour l'économie que le canton de manière générale, il convient, aux yeux du gouvernement, de ne pas générer de l'incertitude supplémentaire et de favoriser une visibilité et une stabilité dans les conditions-cadres cantonales et le partenariat social. C'est pourquoi le gouvernement inscrit les présentes mesures dans la volonté d'un moratoire visant d'une part à préserver les évolutions significatives menées ces dernières années en partenariat avec les différents acteurs, s'agissant par exemple de l'engagement des entreprises en matière d'accueil extra-familial, du contrat-formation ou encore du salaire minimum, et d'autre part à ne pas faire peser sur les entreprises, aujourd'hui fortement sous pression, de nouvelles contraintes, taxes ou réglementations cantonales. Ce moratoire s'inscrit jusqu'à la fin de l'année 2027 et devra être réévalué à ce moment-là à la lumière de l'évolution de la situation. Le Conseil d'État s'engage avec détermination dans ce moratoire durant cette période de crise et invite toutes les forces politiques représentées au Grand Conseil à porter avec lui cette volonté. En d'autres termes, le Conseil d'État est convaincu que c'est en « se serrant les coudes » que le canton met les meilleures chances de son côté pour traverser cette période mouvementée et potentiellement critique, ceci dans l'intérêt du canton dans son ensemble.

⁴ [Communiqué de presse du Conseil fédéral du 08.10.2025](#)

4.2 Présentation des mesures

4.2.1 Activation de la Task Force économie-emploi

Le pilotage stratégique des politiques économiques et de l'emploi est assuré par un copil économie-emploi dont la présidence est assurée par la cheffe du Département de l'économie et de la cohésion sociale et la vice-présidence par la cheffe du Département de la formation et des finances. Du point de vue opérationnel, sont rattachées à ce copil non seulement la Plateforme pour l'emploi (voir rapport 24.006 Politique de l'emploi), mais également la Task force économie-emploi.

La Task force économie-emploi réunit les représentant-es d'une part des services de l'économie (NECO) et de l'emploi (SEMP), ainsi que des autres services concernés, d'autre part les associations faitières de l'économie et des syndicats. La Task force a été activée selon les besoins lors des crises traversées ces dernières années (COVID, guerre en Ukraine, crise énergétique).

La Task force a été à nouveau activée dès le printemps 2025 suite à l'annonce, par le Président des États-Unis, de nouveaux tarifs douaniers. Depuis, elle s'est réunie à trois reprises, les 26 mai, 19 août et le 24 septembre, sous des formes variables en fonction des thématiques.

Objectifs généraux

En activant la Task force économie-emploi, le Conseil d'État souhaite définir sa stratégie en collaboration avec les principaux acteurs économiques locaux.

Le but de cette stratégie est d'une part de proposer des mesures concrètes à mettre en œuvre à court terme, d'autre part d'anticiper des mesures de soutien à mettre en place à moyen et plus long terme afin d'accompagner de la manière la plus appropriée les entreprises, et ce, sur une durée encore indéfinie dans le cas où la situation devait se prolonger.

Les objectifs de cette stratégie sont triples :

- Limiter l'impact immédiat principalement sur les entreprises exportatrices et préserver l'emploi local ;
- Assurer et renforcer la résilience des secteurs industriels concernés (par un soutien à la formation, à l'innovation, à la montée en compétences et en gamme des entreprises, etc.) ;
- Favoriser l'adaptation structurelle de l'économie cantonale et plus généralement de l'écosystème neuchâtelois à la nouvelle donne économique et géopolitique mondiale.

Dans cette perspective, la Task Force a pour mission d'opérer une analyse globale des voies d'action existantes pour les entreprises et PME concernées, mais également de leur proposer finalement, dans la mesure du possible, des solutions « individualisées », qui prennent en compte leur situation respective, que ce soit en matière de soutien ou de financement à l'innovation, à la formation ou encore sur des voies d'accès à de nouveaux marchés.

La Task Force mettra en place un dispositif de suivi spécifique, comprenant des indicateurs permettant d'anticiper et de quantifier les principaux risques en lien, par exemple, avec l'évolution du contexte international, la volatilité des marchés ou les tensions géopolitiques. Parallèlement, des indicateurs d'opportunité seront construits afin de détecter rapidement l'ouverture de nouveaux marchés, de recenser les investissements étrangers, et de suivre les besoins émergents dans les filières porteuses. Des investissements conséquents en Allemagne, par exemple, dans le domaine des infrastructures ou de la défense, pourraient offrir des nouveaux débouchés à des entreprises industrielles du canton. Cette analyse régulière permettra d'orienter les soutiens publics, de cibler les entreprises concernées et d'adapter en temps réel les priorités stratégiques du canton.

Organisation et pilotage

La Task Force réunit en premier lieu les compétences des services cantonaux de l'économie (NECO) et de l'emploi (SEMP), ainsi que des représentant-e-s des entreprises des secteurs industriels concernés par les droits de douane par l'intermédiaire des associations faitières de l'économie. Des liens directs ou indirects sont également établis avec les syndicats. En fonction des thèmes abordés et des solutions

identifiées, d'autres services de l'administration et des partenaires clés supplémentaires seront sollicités dans la mise en œuvre de mesures.

La Task Force a pour objectif de récolter de l'information, procéder à des analyses, identifier des solutions de manière concertée et représenter les intérêts neuchâtelois auprès des autorités fédérales. Elle constituera l'organe opérationnel chargé d'élaborer, de coordonner et de déployer des mesures concrètes.

4.2.2 Stratégie et mesures à court terme (année 2026)

En proposant à votre Autorité de déployer proactivement et rapidement des mesures conjoncturelles tant en matière de politique économique que de politique de l'emploi, le Conseil d'État entend soutenir les entreprises et les travailleur-euse-s par différents outils visant la préservation des savoir-faire et ressources de l'écosystème neuchâtelois, le renforcement du soutien à l'innovation et à la diversification, le développement de nouvelles compétences et la préservation des emplois.

Mesures de politique économique

- **Création d'un point de contact unique avec hotline et diagnostics rapides**

Ce point de contact unique doit permettre d'identifier et d'accompagner prioritairement les entreprises les plus exposées, en particulier les PME, en les orientant le plus rapidement possible vers les interlocuteur-trice-s approprié-e-s en fonction de leur situation et des mesures applicables. Cette ligne directe permettra en outre de récolter des informations, afin d'améliorer la visibilité des impacts des droits de douane sur les entreprises neuchâteloises.

La hotline sera gérée au sein du NECO, avec notamment des horaires de réponses aux téléphones étendus et des ressources administratives supplémentaires qui devront être mobilisées. La hotline permettra également d'orienter les entreprises vers les autres sources d'information existantes et les personnes à même de répondre à leurs questions. En appui au point de contact unique, une FAQ sera proposée, en collaboration avec les associations concernées, et mise à disposition sur le site du NECO.

Cette hotline sera opérationnelle à brève échéance.

Ressources humaines nécessaires : 0,3 EPT

Coût : 45'000 francs

- **Coaching et accompagnement des entreprises pour aider au diagnostic de chaque situation.**

Grâce au réseau de coachs *platinn*, financé par les cantons de Suisse occidentale via l'ARISO (association romande d'innovation pour la Suisse occidentale), des compétences sont immédiatement mobilisables pour accompagner les entreprises de manière professionnelle. Après une première identification des lignes de produits directement affectées, de l'évaluation de la part du chiffre d'affaires menacée et de l'analyse de la dépendance au marché américain, l'accompagnement par *platinn* pourrait permettre par exemple de :

- **Adapter les modèles d'affaires** : repenser les configurations industrielles (p.ex. co-manufacturing, montage final aux États-Unis, création de hubs logistiques ou commerciaux hors Suisse ou directement sur place), identifier les marges de manœuvre contractuelles et juridiques (incoterms, clauses tarifaires, contrats en cours) et renégocier les conditions commerciales avec les clients stratégiques pour intégrer la hausse tarifaire de manière partagée.
- **Adapter les stratégies commerciales et industrielles et encourager la diversification proactive des débouchés** : réorienter les efforts de

développement commercial vers d'autres marchés dynamiques (p.ex. Asie, Moyen-Orient, Europe de l'Est), tirer parti des [accords de libre-échange existants](#) (AELE, UE, Japon, Chine, Royaume-Uni, Indonésie, MERCOSUR, Canada, Inde, Thaïlande, Kosovo ...), renforcer les liens avec les réseaux de Swiss Business Hubs ou développer de nouvelles approches d'études de marchés (p.ex. : avec une méthode anthropologique telle que proposée par la start-up neuchâteloise [anthropomedia](#)).

Avec un renforcement du coaching, respectivement sa communication à un plus large public, le Conseil d'État souhaite offrir un outil très concret et pratique pour permettre aux entreprises d'être accompagnées et challengées dans leurs réflexions stratégiques en lien avec la situation. Cet accompagnement sert également régulièrement de phase préparatoire à l'évaluation des dossiers en vue d'un soutien pour une aide liée à la croissance ou à l'innovation.

Coût : 150'000 francs (équivalent à 100 jours de coaching)

- **Soutiens à l'innovation et à la diversification des marchés**

Suite aux analyses mentionnées ci-dessus ou en parallèle à celles-ci, des soutiens à l'innovation et à la diversification des marchés seront proposés par le NECO, soit en renforcement d'aides existantes, soit en proposant de nouvelles aides, exceptionnelles, selon 3 modèles :

- Afin de maintenir les capacités d'investissement au sein des entreprises et de préserver leur trésorerie, une aide à fonds perdu pourra être octroyée à des entreprises pour leur permettre de poursuivre des **projets de R&D en interne** afin d'éviter de mettre le personnel du département R&D en RHT ou de procéder à des licenciements. L'objectif est de cibler un certain nombre de PME qui répondront à des critères d'éligibilité prédéfinis, tels que faire partie des domaines d'activités stratégiques (DAS), présenter un effet multiplicateur élevé, mener des projets particulièrement prometteurs, être dans une situation structurellement saine, mais sans moyens pour pouvoir mener ou poursuivre ces projets stratégiques. Des salaires d'ingénieur-e-s pourraient ainsi être directement soutenus sur une période de 3 à 6 mois maximum. Cette mesure avait été mise en place durant la crise de COVID avec succès : 27 entreprises avaient pu être soutenues pour un montant global octroyé de 3.4 millions. Cette aide est conçue comme une aide conjoncturelle et devrait être opérationnalisée au début de l'année 2026.

En soutenant des projets de R&D internes au sein des entreprises, le Conseil d'État vise ainsi à éviter tout blocage dans la capacité d'innovation des entreprises en raison de trop nombreuses incertitudes ou de difficultés de trésorerie. L'innovation restant au cœur de la proposition de valeur de l'industrie neuchâteloise, son maintien en période conjoncturelle creuse doit rester central.

Coût : 2.5 millions de francs

- Afin d'encourager les entreprises à développer des projets de R&D externes et à renforcer les synergies avec les instituts d'enseignement et de recherche du pôle d'innovation (CSEM, EPFL, HE-ARC, UNINE), une aide à fonds perdu pourra être octroyée pour soutenir la participation de l'entreprise au projet de **transfert de technologie** via une instrumentation par Microcity SA. Le modèle (Programme « Next Impulse ») a déjà été mis en place suite à la pandémie de COVID-19 et a fait ses preuves : il s'agit de soutenir l'innovation en favorisant un transfert de technologie entre le pôle d'innovation Microcity et les entreprises, ceci en prenant en charge 90% des coûts du mandat à l'institut académique, tandis que l'entreprise finance sa propre contrepartie, la participation en cash et en heures de l'entreprise devant atteindre au minimum l'équivalent du soutien cantonal. Lors du premier **Next Impulse**, un montant de 1 million de francs (250'000 francs par an) avait été attribué à Microcity SA sur une durée de 4 ans, pour, à ce jour, 11 dossiers terminés ou encore en cours

(principalement pour les DAS software et machines), avec la HE-Arc, le CSEM et l'EPFL.

En complétant le dispositif des soutiens R&D internes par l'accès facilité au pôle d'innovation, le Conseil d'État permet aux nombreuses PME qui, jusqu'à présent, n'ont encore jamais collaboré à un projet d'innovation avec un partenaire académique de faire un premier pas qui pourrait ensuite déboucher, notamment, sur une demande auprès d'Innosuisse.

Coût : 500'000 francs

- Afin d'encourager les entreprises à **prospector de nouveaux marchés**, en partenariat avec Switzerland Global Enterprise (agence officielle suisse favorisant l'exportation, présente dans 130 pays), le NECO s'allie à S-GE pour proposer aux entreprises neuchâteloises un appui afin d'identifier de nouveaux marchés, cibler des clients et distributeurs opportuns, accompagner les démarches et ouvrir des portes dans le pays concerné. S-GE procède par mandat, dont le coût moyen estimé est de 20'000 francs. Le soutien suit ici également le modèle « transfert de technologie – Next Impulse » : prise en charge de 90% des coûts du mandat S-GE, tandis que l'entreprise finance sa propre contrepartie, la participation en cash et en heures de l'entreprise devant atteindre minimum l'équivalent du soutien cantonal.

Avec le soutien à la diversification proposé sous forme de « chèque-export », le Conseil d'État offre ici un accès facilité à la prospection de nouveaux marchés, afin d'inciter le tissu industriel à valoriser davantage les 34 accords de libre-échange actuellement en vigueur au niveau Suisse.

Coût : 200'000 francs

Ressources humaines nécessaires pour les 3 mesures : 1 EPT en support des business partners du NECO pour communication et back-office.

Coût : 100'000 francs

- **Renforcement des aides LADE**

En parallèle à ces aides conjoncturelles exceptionnelles, les aides LADE sont davantage sollicitées pour des projets d'innovation, d'aide à la croissance, d'industrialisation ou de certification. En période conjoncturelle creuse, il est essentiel de pouvoir bénéficier de moyens supplémentaires, l'enveloppe ordinaire du NECO ne prévoyant pas de fluctuations selon les cycles conjoncturels. Il est à noter que ces dernières années, en raison notamment d'une conjoncture favorable, les moyens engagés ont été assez largement en-deçà des moyens budgétés. À date, l'ensemble du budget 2026 est déjà engagé pour soutenir des projets d'entreprises. Il est donc impératif d'assurer la disponibilité de moyens pour soutenir d'autres entreprises. Par le passé, le fonds de promotion économique (FPEN) pouvait jouer un rôle de stabilisateur économique. Avec la révision de la loi sur les finances de l'État et des communes (LFinEC), les fonds alimentés par le budget ordinaire de l'État ne sont plus possibles et la politique économique cantonale visant à atténuer les chocs conjoncturels que pouvait assumer le fonds n'est dès lors plus mobilisable. Renforcer les aides de la LADE lorsque la conjoncture est baissière permet dès lors, en l'absence de fonds, au Conseil d'État de pouvoir mener une politique économique contracyclique.

Coût : 1.5 million de francs

Mesures en matière de politique de l'emploi

- **Aides au recrutement et/ou formation conditionnées au soutien à l'innovation et diversification**

Les dispositifs d'aides à l'embauche et/ou formation seront réservés en priorité aux entreprises bénéficiant d'un soutien du NECO, que ce soit pour des projets d'innovation ou de diversification de marchés. Le SEMP pourra octroyer un soutien au recrutement d'une compétence spécialisée destinée à appuyer le déploiement des projets d'innovation et/ou diversification qui pourra être complémentaire aux aides du NECO. Ce soutien pourra également prendre la forme d'un

financement de formations spécifiques et ciblées directement liées au projet innovant. Cette approche coordonnée vise à renforcer l'impact des interventions cantonales en soutenant simultanément l'innovation et la dynamique de l'emploi.

Coût : 1'148'600 francs

- **Aides au recrutement : 792'000 francs**
- **Formation Innovation et diversification : 356'600 francs**

- **Développement des compétences durant la période de RHT**

Le contexte actuel pousse à renforcer durablement les bases de la compétitivité des entreprises. Pour nombre d'entre elles, une montée en compétence par le biais d'une main-d'œuvre bien formée peut devenir essentielle et leur donner un coup de pouce certain en matière de compétitivité et d'innovation. Il est ainsi primordial que les entreprises puissent exploiter les périodes de RHT pour former leurs collaborateurs-rices.

La loi sur l'assurance chômage (LACI) permet, sous conditions, de former des personnes qui sont au chômage partiel. Toutefois, la loi ne prévoit pas le financement de la formation. Les montants demandés permettront au canton de financer des formations continues dans l'objectif de développer les compétences professionnelles, en particulier dans les filières industrielles et les activités stratégiques. À titre d'exemple, une entreprise au bénéfice d'une décision de RHT positive et au bénéfice d'indemnités pourra mettre en place pour les collaborateurs-trices concernés qui chôment, un plan de formation dans l'objectif de développer des techniques d'usinage.

Coût : 1'486'700 francs

- **Ressources humaines nécessaires pour les mesures du SEMP :**

- 0,75 EPT de ressources administratives dédiées à la délivrance des mesures
- 1,5 EPT de fonctions spécialisées destinées à l'appui et à l'analyse des projets

Coût : 300'000 francs

En parallèle aux mesures mentionnées ci-dessus, les activités des services de l'État impliqués sont maintenues et bénéficient directement aux secteurs concernés. La politique d'ouverture des marchés, initiée en 2025 et concrétisée par l'organisation de 4 missions économiques à l'étranger, se poursuit. Il en va de même de la plateforme pour l'emploi, dont les missions sont indissociables d'une attention soutenue à la compétitivité de notre tissu économique, notamment à travers la mise sur pied d'un observatoire de la compétitivité.

Le Conseil d'État relève par ailleurs que l'engagement de l'État dans une stratégie de rôle contracyclique se traduit également au travers des investissements du Canton. En prévoyant des investissements de plus de 152 millions de francs au budget 2026, le gouvernement affirme sa volonté, malgré une situation financière fragile, de soutenir une dynamique favorable tant à l'économie locale qu'au développement du canton.

4.2.3 Autres mesures en cours d'étude

Les mesures présentées précédemment, déjà éprouvées pour la plupart d'entre elles lors de la pandémie de COVID, pourront être rapidement mises en œuvre. Il n'en demeure pas moins que chaque crise a ses particularités. Rappelons que les nouveaux droits de douane américains réduisent à la fois la demande de produits d'exportation suisses et neuchâtelois ainsi que les marges au bénéfice des entreprises concernées. Des effets en cascade liés à des entreprises exportatrices moins florissantes en découleront sur l'ensemble du tissu économique local ainsi que sur les rentrées financières du canton.

Dans ce contexte, il convient de rester agiles et disposés à déployer d'autres mesures selon l'évolution de la situation. Des réflexions sont en cours notamment pour envisager si, et dans quelle mesure, des soutiens temporaires à la trésorerie pourraient être envisagés, de même par exemple que des facilités de paiement en matière fiscale.

5. CONSIDÉRATIONS SUPPLÉMENTAIRES

S'il est aujourd'hui impossible d'avoir une visibilité sur l'évolution des droits de douane états-unien, le Conseil d'État a, à l'aune de l'éventuelle crise qui s'annonce, élargi sa réflexion à un horizon plus lointain. Si la crise devait perdurer et/ou si son impact devait être très élevé, une nouvelle stratégie et de nouvelles mesures devront sans doute être déployées, dont l'objectif central visera à préserver et à développer la compétitivité économique du canton ainsi qu'à limiter l'impact global de la nouvelle politique commerciale états-unienne sur la croissance du canton.

La stratégie cherchera également à identifier des voies de sortie à la situation qui prévaut et à établir les pistes d'action possibles. Celles-ci peuvent passer par exemple par une diversification des marchés et des activités, par un soutien encore plus accru à l'innovation dans les secteurs particulièrement exposés, par le développement d'activités stratégiques complémentaires (par ex. photonique, robotique ou d'autres) ou encore le soutien à l'implantation d'un acteur international clé (robotique⁵, medtech, semi-conducteurs) via une politique d'attractivité ciblée.

Cette stratégie s'inscrit dans la ligne de la politique de promotion économique exogène actuellement menée par le canton et ses partenaires, notamment le Greater Geneva Bern area (GGBa). En effet, suite au nivellement de la fiscalité des personnes morales, et si celle du Canton de Neuchâtel demeure concurrentielle, le canton doit néanmoins se réinventer et travailler davantage à mettre en avant ses éléments différenciateurs. La concurrence internationale sur la promotion économique est très forte et le canton ne pourra tirer son épingle du jeu qu'en jouant la carte des secteurs de niche avec un vivier d'innovation riche, tout en préservant, voire en améliorant les conditions-cadres pour le maintien de la compétitivité (formation et innovation, prix de l'énergie, aménagement du territoire, infrastructures, etc.). Dans tous les cas, il s'agira de favoriser l'évolution et l'adaptation structurelle du canton à la nouvelle donne économique et géopolitique mondiale.

Les mesures qui pourront être envisagées devront être précisées, en temps voulu, en fonction de l'évolution de la situation et seront soumises à votre Autorité, l'objectif du présent rapport étant concentré sur les mesures d'urgence impactant le budget de l'État pour l'année 2026.

6. MODIFICATION DE LA LFINEC ET AMENDEMENT

Afin de financer ces mesures en 2026, le Conseil d'État soumet au Grand Conseil :

- une demande de dérogation à la LFinEC afin de permettre le prélèvement de 7'930'300 francs à la réserve de politique conjoncturelle.
- un amendement au budget 2026, présenté ci-après, qui permet le financement des mesures envisagées tout en garantissant le respect du frein à l'endettement.

L'article 50 LFinEC, qui fixe les règles en matière de prélèvement à la réserve de politique conjoncturelle, prévoit en effet que les prélèvements ne soient possibles qu'en présence d'une incidence financière représentant 0,5% des charges brutes du dernier exercice. Or, l'application de cette règle ne permettrait pas une compensation des mesures envisagées étant donné que la limite de 0,5% (environ 12,6 millions de francs) n'est pas atteinte. Il est dès lors proposé de déroger, pour l'exercice 2026, à la règle de prélèvement présentée à l'alinéa 4 de l'article 50 LFinEC⁶ afin de permettre une compensation intégrale des charges y relatives.

Ce n'est pas la première fois qu'une dérogation à cet article est proposée par le Conseil d'État. Cela avait notamment été le cas en 2021 lors de l'adoption du budget 2022, relativement à la situation Covid.

⁵<https://www.arcinfo.ch/neuchatel-canton/xavier-comtesse-neuchatel-devrait-tout-faire-pour-attirer-un-geant-de-la-robotique-1464714>

⁶ Art. 50 al. 4 L'incidence financière de chacune des circonstances mentionnées à l'alinéa 3, calculée au plus pour quatre exercices consécutifs, doit être due à des causes externes et représenter annuellement au minimum 10% du montant du groupe de natures à deux positions du dernier exercice clos ou atteindre 0,5% des charges brutes, du dernier exercice clos précédant la réalisation des circonstances énumérées à l'alinéa précédent.

7. CONSÉQUENCES FINANCIÈRES

Mesures	Coûts
Mesures de politique économique	
• Création d'un point de contact unique (hotline)	45'000.-
• Coaching et accompagnement des entreprises (renforcement platinn)	150'000.-
• Soutiens à l'innovation et à la diversification des marchés :	
a. Aide R&D Interne	2'500'000.-
b. Next Impulse	500'000.-
c. Aide à l'exportation	200'000.-
d. Ressources humaines nécessaires pour les 3 mesures	100'000.-
• Renforcement des aides LADE ordinaires	1'500'000.-
Mesures de politique de l'emploi	
• Aides au recrutement et/ou formation conditionnées au soutien à l'innovation et diversification	
a. Aides au recrutement	792'000.-
b. Formation	356'600.-
• Développement des compétences durant la période de RHT	1'486'700.-
• Ressources humaines nécessaires pour les mesures du SEMP	300'000.-
Total	7'930'300.-

8. CONSÉQUENCES SUR LE PERSONNEL

Les conséquences sur le personnel, à savoir une dotation supplémentaire de 3.55 EPT, sont présentées dans le chapitre précédent. Ces personnes seront engagées en contrat de droit privé pour une durée limitée de 2 ans.

9. CONSÉQUENCES SUR LA RÉPARTITION DES TÂCHES ENTRE L'ÉTAT ET LES COMMUNES

Le présent rapport est sans impact sur la répartition des tâches entre l'État et les communes. À noter cependant que les mesures proposées sont dans l'intérêt de l'ensemble du canton et doivent contribuer au maintien des entreprises et des emplois dans les communes.

10. CONFORMITÉ AU DROIT SUPÉRIEUR

Le présent rapport est conforme au droit supérieur.

11. CONSÉQUENCES ÉCONOMIQUES, SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES, AINSI QUE POUR LES GÉNÉRATIONS FUTURES

Les mesures proposées participent à répondre à la stratégie cantonale 2030 pour le développement durable (SDD). Conformément aux huit champs d'action identifiés dans cette stratégie, la contribution des différentes propositions énoncées peut être précisée (sans que cette liste soit exhaustive) comme suit :

Consommation et production (champ d'action 1) : une partie des mesures présentées dans ce rapport visent à soutenir les entreprises dans leurs stratégies d'innovation et de diversification, favorisant de nouveaux modèles de production plus durables.

Système économique (champ d'action 5) : tout comme pour le champ d'action précédent, les mesures de soutien en matière d'innovation et de diversification, mais également celles favorisant l'employabilité, auront des impacts positifs sur la place du Canton de Neuchâtel parmi les leaders de l'innovation, mais également sur la diversité et la résilience économique du canton. Elles contribueront également à un marché du travail équilibré et inclusif, en veillant à renforcer l'employabilité à travers la formation des employé-es durant les périodes de RHT ou dans le cas de formations conditionnées à l'innovation.

Formation, recherche et innovation (champ d'action 6) : comme décrit plus haut, les mesures prévoient de soutenir ce qui a fait la force du canton jusqu'à présent, que cela soit à travers le renforcement des compétences de la main d'œuvre ou la recherche en faveur de l'innovation.

Cohésion sociale et égalité (champ d'action 7) : enfin, l'objectif des différentes mesures présentées est de limiter l'impact de la hausse des droits de douane sur la vitalité économique de notre canton et de préserver ainsi les emplois et les compétences. À ce titre, elles visent à préserver le pouvoir d'achat de la population.

12. CONSÉQUENCES SUR LA PRISE EN COMPTE DE L'INCLUSION DES PERSONNES VIVANT AVEC UN HANDICAP

Le présent rapport est sans impact sur la prise en compte de l'inclusion des personnes vivant avec un handicap.

13. CLASSEMENT DE LA RECOMMANDATION 25.158

Sur la base du présent rapport, le Conseil d'État considère la recommandation 25.158 comme traitée et vous remercie d'en prendre acte.

14. VOTE DU GRAND CONSEIL

L'adoption du présent projet de loi ainsi que celle de l'amendement sont soumises à la majorité simple des membres du Grand Conseil.

15. CONCLUSION

La montée brutale des droits de douane américains pourrait engendrer un choc sans précédent, dont la magnitude et les effets systémiques exigent une réponse coordonnée, scientifiquement fondée et proactive.

Les analyses sectorielles confirment la vulnérabilité de l'industrie neuchâteloise, dont la dépendance à l'export excède les standards nationaux. Les mesures macroéconomiques (diversification, innovation, veille stratégique) et microéconomiques (accompagnement individuel, aides aux PME) sont complémentaires, et leur pilotage nécessite l'engagement durable des ressources cantonales et fédérales.

L'ambition du canton est d'assurer - au-delà d'une gestion de crise - une adaptation structurelle et pérenne vers une économie résiliente, compétitive et inclusive. Rapidité, agilité institutionnelle et orientation sur les faits sont les clés du succès à court et long terme.

Dès lors que des signes de détente apparaîtront sur le marché, certaines mesures pourront ne plus être déployées afin d'appuyer la reprise. Toutefois, si la crise devait être amenée à durer, le Conseil d'État évaluera les mesures mises en œuvre et sollicitera votre autorité pour les prolonger, voire les compléter. Compte tenu de ces éléments, le Conseil d'État vous invite à adopter le présent rapport et à prendre acte du traitement apporté à la recommandation 25.158.

Veuillez agréer, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, l'assurance de notre haute considération.

Neuchâtel, le 22 octobre 2025.

Au nom du Conseil d'État :

La présidente,
C. GRAF

La chancelière,
S. DESPLAND

Loi portant modification temporaire de la loi sur les finances de l'État et des communes (LFinEC)

Le Grand Conseil de la République et Canton de Neuchâtel,
sur la proposition du Conseil d'État, du 22 octobre 2025,
décède :

Article premier La loi sur les finances de l'État et des communes, du 24 juin 2014, est modifiée comme suit :

Insertion précédent l'annexe :
Modification temporaire du 20..

Pour l'exercice 2026, en raison du risque de crise induit par l'introduction des droits de douane états-uniens, le prélèvement à la réserve de politique conjoncturelle peut déroger aux règles relatives au prélèvement figurant à l'article 50. Le prélèvement ne peut servir qu'à compenser les charges liées aux mesures proposées sur l'exercice 2026.

Article 2

¹La présente loi est soumise au référendum facultatif.

²Le Conseil d'État pourvoit, s'il y a lieu, à sa promulgation et à son exécution.

³Il fixe la date de son entrée en vigueur.

Neuchâtel, le 20..

Au nom du Grand Conseil :

Le président, Le/la secrétaire général-e,

GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – AMENDEMENT

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé	Date	Heure	Numéro	Département(s)

Auteur(s) : Conseil d'État		Lié à : (obligatoire) Rapport 25.039																											
Titre : Amendement au budget 2026 concernant des mesures de soutien pour l'économie suite à l'augmentation des droits de douane états-uniens																													
Contenu : proposition visant à intégrer au budget 2026 les mesures suivantes en faveur de l'économie suite à l'augmentation des droits de douane états-uniens : • Création d'un point de contact unique (45'000 francs) • Coaching et accompagnement des entreprises (150'000 francs) • Soutiens à l'innovation et à la diversification des marchés (3'200'000 francs) • Ressources humaines nécessaires pour les mesures du NECO (100'000 francs) • Renforcement des aides LADE ordinaires (1'500'000 francs) • Aides au recrutement et/ou formation conditionnées au soutien à l'innovation et diversification (1'148'600 francs) • Développement des compétences durant la période de RHT (1'486'700 francs) • Ressources humaines nécessaires pour les mesures du SEMP (300'000 francs) Les variations à prendre en compte sur le budget 2026 sont détaillées ci-après : <table border="1"> <thead> <tr> <th>Mesures de soutien et financement</th><th>Nature comptable</th><th>Montant variation budget 2026 Amélioration (-) / péjoration (+)</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Droits de douane – effectif RH</td><td>30</td><td>+445'000</td></tr> <tr> <td>Droits de douane – mesures de soutien</td><td>36</td><td>+7'485'300</td></tr> <tr> <td>Total charges liées à l'amendement</td><td></td><td>+7'930'300</td></tr> <tr> <td>Prélèvement sur la réserve conjoncturelle</td><td>48</td><td>-7'930'300</td></tr> <tr> <td>Impact sur le budget 2026</td><td>-</td><td>0</td></tr> </tbody> </table> Étant donné l'augmentation du prélèvement à la réserve de politique conjoncturelle, le frein à l'endettement ne serait plus respecté car l'enveloppe d'investissements ne représenterait plus 4,5% des revenus déterminants. Une hausse des investissements serait dès lors nécessaire, raison pour laquelle le Conseil d'État propose d'anticiper sur 2026 le versement de subventions à l'investissement dans le cadre du virage ambulatoire dans le domaine du handicap. Afin de garantir l'autofinancement, à hauteur de 70%, de cette nouvelle enveloppe d'investissements, une réduction de charges est proposée. <table border="1"> <thead> <tr> <th>Ajustements budgétaires pour respecter le frein à l'endettement</th><th>Nature comptable</th><th>Montant variation budget 2026 Amélioration (-) / péjoration (+)</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Baisse de charges pour les tâches ordinaires du SEMP</td><td>36</td><td>-170'000</td></tr> <tr> <td>Anticipation subventions à l'investissement SAHA sur 2026</td><td>56</td><td>+350'000</td></tr> </tbody> </table>			Mesures de soutien et financement	Nature comptable	Montant variation budget 2026 Amélioration (-) / péjoration (+)	Droits de douane – effectif RH	30	+445'000	Droits de douane – mesures de soutien	36	+7'485'300	Total charges liées à l'amendement		+7'930'300	Prélèvement sur la réserve conjoncturelle	48	-7'930'300	Impact sur le budget 2026	-	0	Ajustements budgétaires pour respecter le frein à l'endettement	Nature comptable	Montant variation budget 2026 Amélioration (-) / péjoration (+)	Baisse de charges pour les tâches ordinaires du SEMP	36	-170'000	Anticipation subventions à l'investissement SAHA sur 2026	56	+350'000
Mesures de soutien et financement	Nature comptable	Montant variation budget 2026 Amélioration (-) / péjoration (+)																											
Droits de douane – effectif RH	30	+445'000																											
Droits de douane – mesures de soutien	36	+7'485'300																											
Total charges liées à l'amendement		+7'930'300																											
Prélèvement sur la réserve conjoncturelle	48	-7'930'300																											
Impact sur le budget 2026	-	0																											
Ajustements budgétaires pour respecter le frein à l'endettement	Nature comptable	Montant variation budget 2026 Amélioration (-) / péjoration (+)																											
Baisse de charges pour les tâches ordinaires du SEMP	36	-170'000																											
Anticipation subventions à l'investissement SAHA sur 2026	56	+350'000																											
Motivation (facultatif) : argumentaire détaillé selon note jointe																													